

5/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 avril à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Les Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 mars 2024.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Charafa Ben Lebsir (donne pouvoir à A. Monnier), Laurence Dufour.

Objet : Budget primitif 2024

Le conseil d'administration du CCAS,

- Vu l'article L.2312-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires a été présenté lors de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2024.
- Sur proposition de Madame la Vice-Présidente et après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après avoir entendu la lecture du budget primitif 2024, ainsi que les différentes explications, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 10 voix, arrête le budget primitif 2024 pour le CCAS comme suit :

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 88 499,96 €
- Recettes : 88 499,96 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 3 490,62 €
- Recettes : 3 490,62 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER